

Règlement Défi Mobilité

Communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz

Objet :

Le Défi Mobilité vise à promouvoir les modes de déplacement écomobile tels que la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage auprès des actifs et habitants du territoire pour leurs trajets domicile-travail/étude.

L'objectif est d'encourager les changements de comportement, en valorisant les bonnes pratiques qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes écomobiles pour leurs salariés.

Calendrier :

Le Défi Mobilité se déroulera du 15 au 21 avril 2024.

Les inscriptions débuteront le 19 février et se poursuivront jusqu'à la clôture du défi le 21 avril inclus.

Une fois le défi terminé, les participants auront jusqu'au 30 avril 2024 (inclus) pour confirmer et/ou modifier les trajets réellement réalisés. Les trajets non confirmés ne seront pas pris en compte.

Déroulement du défi :

L'événement est ouvert à tous les établissements (entreprises, administrations, associations et scolaires) implantés sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz.

Seuls les trajets domicile-travail ou domicile-étude sont comptabilisés.

° Pour les trajets domicile-travail, il s'agit de ceux des salariés et des prestataires travaillant sur le site (sont exclus : déplacements professionnels, trajets des visiteurs).

° Pour les trajets domicile-école, il s'agit de ceux des élèves et des membres de l'équipe pédagogique (sont exclus : les trajets pendant le temps scolaires).

Le défi repose sur un principe de confiance, la comptabilisation des modes de transport sera effectuée sur la base des déclarations individuelles.

Modalités d'inscription :

Les établissements s'inscrivent directement en remplissant le formulaire dédié disponible sur le site internet <https://www.defimobilite-paysdelaloire.fr/>

Lors de l'inscription, l'établissement se rattache à son territoire géographique.

Un référent doit être identifié dans l'établissement. Il est possible de désigner des sous-référents pour les grands établissements, disposant de plusieurs sites ou ayant de nombreux services.

Un référent peut inscrire plusieurs sites ou établissements.

Afin que ses salariés puissent s'inscrire, le référent doit leur transférer le code établissement généré lors de l'inscription de sa structure.

Obligation de l'établissement participant :

La participation de votre établissement suppose :

- L'inscription sur la plateforme internet dédiée,
- Une communication sur l'évènement à l'ensemble des membres de l'établissement (salariés ou scolaire) jusqu'au jour du défi,
- L'incitation des participants à inscrire eux-mêmes leur participation à l'aide du formulaire dédié
- La transmission des résultats au sein de l'établissement

Seront intégrés dans le classement final uniquement les établissements qui auront comptabilisé leurs salariés et élèves venus en mode écomobile.

Critères de sélection des lauréats :

Les établissements gagnants seront ceux qui présenteront le meilleur volume de Co2 économisé divisé par le nombre total de salariés de l'établissement.

Dotation

Le jeu est doté des lots suivants :

1^{er} prix : journée défi des aventuriers pour 5 personnes proposée par escapade nature.

(Activité pour 8 personnes minimum, si moins, une autre activité sera proposée par le prestataire – réduction de 25% pour chaque place supplémentaire)

2^{ème} prix : balade guidée en kayak de 2h pour 5 personnes proposée par Kayak nomade

(Réduction de 25% pour chaque place supplémentaire)

3^{ème} prix : location de 5 vélos avec plan fourni proposée par Sea bike

(Réduction de 25% pour chaque location de vélo supplémentaire)

Communication :

Les établissements participants autorisent Pornic Agglo Pays de Retz à communiquer leurs résultats (Résultats globaux par établissement – Pas de résultats par participant.

Les renseignements demandés sur l'entreprise au moment de l'inscription ne sont en revanche pas publiés.

Annulation, promotion :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier de sa décision.